

Le Directeur

M. Julien BIASOTTO
21 bis impasse des terrasses,
20200 - BASTIA

Ajaccio, le 28 août 2020

Objet : notification de fin de la phase d'incubation

Monsieur,

Faisant suite à nos récents échanges et conformément aux dispositions de la convention d'incubation en date du 20 septembre 2019, je vous informe que nous mettons fin à la période d'incubation et que vous rentrez, désormais, dans une période de suivi, qui correspond à la période dite de « retour sur investissement » définie par l'article 2.2.

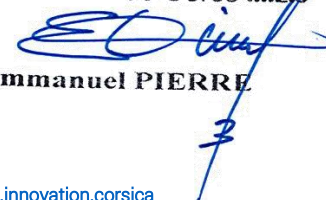
Je vous rappelle que la convention prévoit la transmission annuelle pendant cinq ans après la date de fin d'incubation des éléments comptables (bilan, compte de résultat, ...) et des informations à pure fin statistique concernant la future entreprise. Ces demandes d'informations, portant notamment sur les levées de fonds réalisées, les aides obtenues, ou les emplois créés, pourront prendre la forme d'un questionnaire transmis par INIZIÀ.

Par ailleurs, eu égard aux actions d'accompagnement menées par l'Incubateur de Corse INIZIÀ, la société qui valorisera et exploitera les résultats du projet incubé s'engage à verser en retour une contribution financière selon les modalités prévues à l'article 4.3 de la convention d'incubation, qui fera l'objet d'un courrier spécifique.

En attendant, en votre qualité de membre de la communauté des entrepreneurs innovants accompagnés par l'Incubateur de Corse, le réseau d'INIZIÀ vous est ouvert et nous continuerons à vous tenir informé et vous inviter à tous les événements que nous organisons.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur
de l'incubateur de Corse **inizià**



Emmanuel PIERRE